

Système de notation

Conversion en pourcentage

En 1995, le Conseil universitaire de l'Université Laval adoptait des modifications au système de notation à l'Université Laval. La nouvelle échelle de notation comporte divers échelons qui s'expriment en lettres et en chiffres (voir *Règlement des études*, article 291).

Il demeure cependant loisible, pour ceux qui le veulent et dans certains cas, d'exprimer les résultats des évaluations en pourcentage. Dans cette perspective, lors de la présentation du nouveau système de notation au Conseil universitaire, on invitait chaque faculté à se doter d'un système commun de conversion des notes en pourcentage.

Lors de sa séance du 2 mars 2018, le Conseil de la Faculté adoptait le système de conversion suivant.

1 ^{er} cycle		2 ^e et 3 ^e cycles	
A+	94.5 et plus	A+	95 et plus
A	89.5 à 94.49	A	90 à 94.9
A-	84.5 à 89.49	A-	87 à 89.9
B+	80.5 à 84.49	B+	84 à 86.9
B	77.5 à 80.49	B	80 à 83.9
B-	74.5 à 77.49	B-	77 à 79.9
C+	70.5 à 74.49	C+	74 à 76.9
C	67.5 à 70.49	C	70 à 73.9
C-	64.5 à 67.49		
D+	59.5 à 64.49		
D	55.5 à 59.49		
E	Moins de 55.5	E	Moins de 70